

# Règlement et participation au Festival du Court-métrage Cugy

## 1. Objectif du festival

Le festival a pour objectif de promouvoir des films régionaux au format documentaire auprès du public de Cugy et de la Broye. Le but est de diversifier les activités culturelles de la Commune et de permettre un échange entre les réalisateur-trice-s/protagoniste-e-s et le public. Le festival, placé sous la responsabilité de la Commission culturelle de Cugy ci-après l'acronyme **LA 3 C**, a lieu dans la salle communale de Cugy FR.

## 2. Conditions de participation

La participation au Cugy court-métrage est ouverte aux courts métrages suisses réalisés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les supports de projection acceptés sont les formats MP4 et MOV. Le film ne doit pas excéder une durée de 30 minutes.

Le thème quant à lui est sous le signe de l'aventure et de l'évasion. Le court-métrage documentaire doit être une création originale et personnelle, en version française (sous-titrage accepté).

Il ne peut en aucun cas contenir des images d'archives et des extraits d'autres œuvres cinématographiques et audiovisuelles, excepté les œuvres tombées dans le domaine public ou si le candidat détient la jouissance pleine et entière des droits d'exploitation de ces œuvres.

## 3. Inscription, dates et documents nécessaires

L'inscription gratuite est ouverte du 30 novembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'inscription s'effectue uniquement via le lien sur le site du festival [www.courtmetragedugy.ch](http://www.courtmetragedugy.ch). Le film doit obligatoirement être envoyé avec un synopsis de 5 à 10 lignes ainsi qu'un bref curriculum vitae (CV) du réalisateur-trice.

## 4. Participant-e-s

La participation au festival est ouverte à toute personne physique amatrice ou professionnelle.

## 5. Programmation

Les films seront projetés sur deux soirées, les vendredi 24 mars et 25 novembre 2023 selon l'ordre établi par le comité de sélection.

La soirée est sous le format film conférence. Chaque film est projeté et suivie de questions de la part du réalisateur-trice ou d'un-e protagoniste du film

Le réalisateur-trice ou/et le-la protagoniste s'engagent à être présent lors de la projection de son film.

## 6. Responsabilité du festival

La 3 C décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés aux films et/ou copies de films mis à disposition.

## **7. Promotion**

Le festival est en droit d'autoriser la reproduction et la représentation de tous les extraits de films choisis (moins de trois minutes), de tous documents, photographies des réalisateur-trice-s, pour les besoins du festival (site internet et réseaux sociaux inclus), dans la presse écrite et télévisuelle.

Le programme sera présenté sur le site internet du Festival à partir du 15 février sur le site [www.courtmetragecugy.ch](http://www.courtmetragecugy.ch).

Nous remercions par avance les participant-e-s sélectionné-e-s qui partageront le lien du festival dans un but de promotion.

## **8. Force majeure**

La responsabilité de la 3 C ne saurait être mise en cause, si, pour un cas de force majeure (exemple une pandémie) ou une raison indépendante de leur volonté, le festival devait être modifié ou annulé.

## **9. Imprévu et adhésion au règlement**

La 3 C a le pouvoir de régler tous les cas non prévus par le présent règlement. De facto, la participation au festival implique l'adhésion au présent règlement.

**Au nom des organisateur-trice-s : LA 3 C, Commission culturelle Cugy.**

Cugy, novembre 2022.